

CAPD du 12 juin 2019

Déclaration préalable SE-UNSA

*Madame le Directeur académique
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD*

Nous souhaitons évoquer tout d'abord quelques moments importants réalisés lors de nos échanges de dialogue social.

En ce qui concerne la mobilité géographique, de nombreux collègues sont encore actuellement en attente des résultats de leur demande d'inéat ou d'exéat. Nous avons reçu enfin une bonne nouvelle, nous sommes heureux d'accueillir une collègue du 71 qui intègre le 58, ce qui offre donc une possibilité d'exéat à un collègue du département.

Des collègues sont également en attente des décisions qui seront prises par l'administration en ce qui concerne leur demande de mobilité professionnelle, qu'il s'agisse de disponibilité ou de détachement.

Nous recevons également de nombreuses sollicitations de la part de collègues qui sont toujours en attente des décisions relatives à leur demande de temps partiels (50%, 75% et 80%)

Puis, nous aimerions échanger sur la longue attente autour du traitement du mouvement.

Nous savons que les difficultés relèvent du national, que le logiciel s'est révélé extrêmement compliqué à s'approprier, ce qui a justifié cette très longue attente pour nos collègues. La plupart va avoir désormais la confirmation de leur nouvelle affectation, mais cependant, nous souhaitons que soient revues à l'ajustement les affectations dites par « extension ».

Face à toutes ces difficultés liées à l'appropriation du logiciel national, nous adressons un grand merci aux services départementaux pour leur efficacité et leur écoute.

Nous nous félicitons donc de la réussite du dernier stage organisé par le SE-UNSA, « La santé au travail » en partenariat avec la MGEN, très apprécié par le public. Il a été mené une réflexion sur les conditions de travail. Et cette amélioration des conditions de travail favorise un meilleur déroulement de la vie professionnelle, et ainsi une meilleure qualité de l'enseignement, ce à quoi nous aspirons tous. Cette réflexion a été suivie de l'excellente intervention de M. Leclef, neuropsychologue, qui a été source de multiples aides dans l'évolution efficace de nos pratiques, notamment en ce qui concerne l'Ecole inclusive. Nous remercions l'administration d'en avoir facilité l'accès aux collègues intéressés par la mise à disposition de nombreux remplaçants.

Les élus CAPD SE UNSA 58